CONTY

Les pêcheurs de Conty
5, Route Luzières - 80160 Conty

Fiche AAPPMA

L'ensemble des parcours sont 100% réciprocitaire. Cependant, certains parcours nécessitent l'achat d'option supplémentaire, merci de vous référer au tableau des options.

Parcours

Linéaire rivière 1ère catégorie : 4,5 kms
- Selle
- Evoissons

Conty
Etangs : 10 hectares
- N°1 : St Ladre,
- N°2 : Vallée Boidin,
- N°3 : Carpodrome
- N°4 : Truites , options obligatoires
- N°5 : Carpodrome

Membres du bureau

Président
DEVISMES Thibault

Vice-Président
LOMBARD Mathieu

Trésorier
BILLOIR Bernadette

Secrétaire
BROISSART Dominique

Types de pêche pratiqués

- Pêche aux blancs
- Pêche aux carnassiers
- Pêche à la carpe de jour
- Pêche aux salmonidés
- Pêche à la carpe de nuit

Services

- Toilettes
- Ponton personne mobilité réduite
- Aire de pique-nique
- Label passion
- Label famille

Présentation

L'association "Les pêcheurs de Conty" détient le droit de pêche sur un site dont l'origine est l'extraction des graviers. Le fruit de ce travail a permis la naissance d'une zone accueillante en bordure de Selle.

Vous pourrez pêcher le blanc, le carnassier et la carpe. dans ces étangs vous offrant une grande qualité d' accueil.

Plusieurs parcours de pêche sont également accessibles pour pêcher la truite sur la Selle et les Evoissons.

Un étang à truites empoissoné régulièrement permet par ailleurs de pêcher la truite en réservoir.

L'association détient égalementt deux carpodromes.

Pour plus d'informations, n'hésitez à consulter le site internet de l'association.

Des règlements et des options sont appliqués sur certains parcours, merci de vous rapprocher de l'AAPPMA.

Tarifs

Cartes	Carte Interfédérale	Carte Majeure	Carte Mineure	Carte Femme	Carte -12ans	Carte Journalière	Carte Hebdomadaire
*Tarifs **	112.00€	93.00€	32.00€	41.00€	7.00€	18.00€	36.00€
OPTIONS							
Alevinage rivière	-	-	55.00€	55.00€	55.00€	55.00€	55.00€
Carpe de nuit	85.00€	85.00€	85.00€	85.00€	85.00€	85.00€	85.00€
Timbre urne	-	40.00€	gratuit	gratuit	gratuit	-	gratuit
Etang à truites	55.00€	55.00€	-	-	-	-	-
Réservoir truite Conty (Hiver no-kill)	30.00€	30.00€	30.00€	30.00€	30.00€	30.00€	30.00€

* Permet de pêcher sur les parcours de l'association de pêche (hors parcours et plans d'eau spécifiques nécessitant l'achat d'option supplémentaire).

Dépositaires

Maison de la Presse - 18, place du Général de Gaulle - 80160 CONTY - 03-22-41-21-47

Réglement

Réglement AAPPMA Conty

Etangs N"1 et N"2 :
- horaire de pêche : une demie heure avant le levé du soleil et jusqu'à une demie heure après le coucher du soleil
- pêche à deux cannes maximum (même à la batterie, de jour comme de nuit)
- pêche au brochet du lundi ler janvier 2024 at dimanche 28 janvier et du samedi 27 avril au mardi 31 décembre 2024.
- pêche de tous carnassiers en NO KILL, pour la pêche au vif uniquement accroché par le dos et avec un hameçon simple
- remise à l'eau des poissons dans l'étang où ils ont été pêchés (bourriche tolérée sauf pour carpe, brochet et sandre)

Pêche à la batterie :
- uniquement sur les longues berges (berges dos à la rivière et celle d'en face)
- pêche devant soi et au max à la moitié de l'étang
- tapis de réception et épuisette adaptée obligatoire (même pour les pêcheurs de carpe au coup)
- sac de conservation interdit (même la nuit)
- hameçons de taille n°6 maximum
- bateau amorceur et navigation interdite (barque, float tube, etc...)
- abri discret et de couleur sombre
- pêche de nuit uniquement sur réservation (06-81-98-43-46) pour les titulaires de l'option « pêche de nuit »,sur les postes prélus à cet effet. Les postes se réservent de 17h au lendemain 17h.

Étangs n° 3 et n° 5 (carpodromes) :
- horaire de pêche : une demie heure avant le levé jusqu'à une demie heure après le coucher du soleil
- pêche à une canne (coup, anglaise, feeder, mouche)
- hameçons sans ardillons taille 10 maximum
- tapis de réception et épuisette adaptée obligatoire
- bourriche et sac de conservation interdit
- remise à l'eau des poissons dans l'étang où ils ont été pêchés
- pêche au brochet du lundi 1erjanvier 2024 au dimanche 28 janvier et du samedi 27 avril au rnardi 31 décembre 2024.
- pêche de tous carnassier en NO KILL .

Etang de Monsures :
- horaire de pêche : une demie heure avant le levé du soleil et jusqu'à une demie heure après le coucher du soleil
- pêche à une canne

- bourriche tolérée, tous poissons doit être remis à l'eau
- pêche de nuit interdite
- pêche au brochet du lundi I er janvier 2024 au dimanche 28 janvier et du samedi 27 avril au mardi 31 décembre 2024.
- pêche de tous camassier en NO I(ILL

Rivières

- ouverture le samedi 09 mars 2024 au dimanche 15 septembre 2024
- horaire de pêche : une demie heure avant le levé du soleil et jusqu'à une demie heure après le coucher du soleil
- obligation de couper le bas de ligne
- hameçons sans ardillons ou ardillons écrasés
- épuisette obligatoire

Interdictions :

- dégorgeoir
- asticots et autres larves de diptères
- oeufs de poissons
- chabots et vairons
- descendre dans la rivière
- amorcer

Chemin de la gare:

- pêche uniquement le samedi, dimanche et jour feriés
- prises limitées à 2 truites par jour et par pêcheur et d'une taille de 30 cm minimum pour les truites fario
- toutes techniques de pêche autorisées (leurres, mouches, vers, pâtes, etc...)

Fleury :

- parcours en NO KILL, toutes techniques autorisées
- pêche uniquement le samedi,dimanche et jours fériés, à partir du 1er mai 2024 pêche ouverte tous les jours

Marais de Conty (Selle et Évoissons et Luzières) station d'épuraion jusqu'à Tilloy :

- parcours en NO KILL, toutes techniques autorisées
- pêche uniquement le samedi, dimanche et. jours fériés. à partir du 1er mai 2024 pêche ouverte tous les jours
- pêche uniquement à la mouche du 1er mai 2024 au 16 juin 2024. pendant cette période toutes autres techniques sont interdites

Étang n° 4 (étang à truites) :

Pour les titulaires de l'oplion « truite » :

- du lundi 4 mars 2024 au dimanche 2 juin et du sarnedi 7 septembre au dimanche 13 octobre les lundis. mercredis, samedis, dimanches et jours fériés
- horaire de pêche : de 7h30 à 19h00
- pêche à une canne
- prises limitées à -5 truites par jour et par pêcheur titulaires de I'option « truite »
- pêche aux leurres et à la cuillère autorisée à partir du sarnedi 27 avril 2024.

le lundi suivant les concours truites ou grosses truites, l'étang sera réservé aux pêcheurs ayant la carte du concours en plus de l'option « truite » et ils seront limités à « 3 grosses truites » .

Inlerdictions :

- de remettre une truite à l'eau
- asticots et autres larves de diptères
-oeufs de poissons
- chabots et vairon.

Pour les titulnires de l'option « réservoir » :

- du lundi 01 janvier 2024 au dimanche 28 janvier et du lundi 14 octobre au mardi 31 décembre 2024 tous les jours de la semaine
- horaire de pêche : une demie heure avant le levé du soleil jusqu'à une demie heure après le coucher du soleil
- pêche uniquernent en NO KILL
- pêche aux leurres ou à la mouche (hameçon simple et sans ardillon uniquement)
- la pêche au vif ou tout autres appâts naturels sont interdits .

Du 03 iuin 2024 au I er septembre l'étang n"4 reste ouvert à toutes personnes possédant le permis de pêche. pêche à une canne et en NO KILL. (rnêrne pour les truites)
La pêche de l'anguille est autorisé du 15 février au 15 juillel 2024
Il esl interdil de pêcher dans plusieurs étangs en même temps,
les feux au sol sont interdits.

Merci de respecter ce règlement, les autres pêcheurs et de laisser votre place propre,

CONTY

Les pêcheurs de Conty
5, Route Luzières - 80160 Conty

Fiche Parcours

N°3 Carpodrome

Ce parcours est réciprocitaire.

Type de parcours : étang

Catégorie : 2ème catégorie

Surface : 0.93 Ha

Type(s) de pêche :

Pêche à la carpe de jour

Services :

Aire de pique-nique

Berge gauche
Berge droite
Berge gauche et berge droite
Étang

Condition de pêche

Ce règlement complète le règlement de l'AAPPMA et l'arrêté préfectoral annuel PÊCHE.

pêche à une seule canne (au coup ou au lancer),
bourriche interdite, remise à l'eau immédiate de tout poisson.

Fonctionnement du parcours (soumis aux périodes d'ouvertures spécifiques)

01 janvier -> 31 décembre

• Options

Option carpe de nuit :
Carte Journalière : 85 €
Carte Hebdomadaire : 85 €
Carte -12ans : 85 €
Carte Femme : 85 €
Carte Mineure : 85 €
Carte Majeure : 85 €
Carte Interfédérale : 85 €

• Poissons présents :
Anguille , Brochet , Carpe , Poissons blancs

• Techniques de pêche :
Carpodrome / Gros poissons , No kill , Pêche au coup et à l'anglaise , Pêche au mort manie , Pêche aux leurres artificiels / Poissons nageurs , Pêche aux leurres cuillers

Document non contractuel